



DECISION N° 13/CHR/GHSR/2009
portant délégation de signature à Madame Bertrice ANDRE
Attachée d'administration hospitalière

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Régional de la Réunion

VU le Code de la santé publique ;

VU le décret n° 97-374 du 18 avril 1997 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé et modifiant le code de la santé publique ;

VU l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé, notamment son article L 6143-7 ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnées à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté ministériel du 30 novembre 2007 nommant Monsieur Michel CALMON Directeur Général du CHR de la Réunion ;

VU la décision n°1/CHR/2008 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie CHOPIN, Directeur du site du Groupe Hospitalier Sud Réunion ;

VU la décision n° 09/AF/CHR/2008 du 27 juin 2008 portant délégation de signature à Madame Marie-Josée JOURDAN,

VU la décision n° 59/GHSR du 07 août 2007 portant délégation de signature à Madame Bertrice ANDRE,

DECIDE

ARTICLE 1 : La présente décision annule et remplace la décision n° 59/2007 du 07/08/07

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick GOYON, Directeur des affaires financières et du système d'information, et de Monsieur Jean-Marie CHOPIN, Directeur de Site du GHSR, délégation de signature est donnée à Madame Bertrice ANDRE, attachée d'administration hospitalière pour les actes et décisions suivants :

- ordonnancement des recettes et des dépenses,
- gestion de la trésorerie et gestion financière,
- gestion du suivi des engagements des crédits,

ARTICLE 3 : Dans le cadre de la présente délégation, Madame Bertrice ANDRE fera précéder sa signature de la mention :

**Pour le Directeur du site du Groupe Hospitalier Sud Réunion,
L'Attachée d'administration hospitalière.**

ARTICLE 4 : Madame Bertrice ANDRE référera des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'à nouvelle décision

Fait à Saint-Pierre, le 22 mai 2009

Le Directeur du C.H.R,

Le Directeur du G.H.S.R,

Michel CALMON

Jean-Marie CHOPIN

Le Directeur des Affaires Financières
et du Système d'Information,

L'Attachée d'Administration
des Affaires Financières,

Patrick GOYON

Bertrice ANDRE

Diffusion et publication :

M. Michel CALMON, M. Jean Marie CHOPIN, M. Patrick GOYON, Mme Bertrice ANDRE, Chambre régionale des comptes, Service comptabilité, M. le Trésorier principal, Recueil des actes administratifs, Conseil d'Administration, Classement à la Direction générale, Affichage.